

Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Dossier de Diagnostics Techniques Immobiliers

Propriétaire :

Adresse du bien : 9 RUE PIERRE MASSE RESIDENCE STANFORD

64000 PAU

Etage 2; Porte 47

Dossier complet: 1 / 60



Dossier Technique immobilier

Désignation du propriétaire

Nom et prénom : ...

Adresse :.....

Références dossier

Numéro de dossier :... -23-11-10272

Date du repérage :....14/11/2023

Désignation du ou des bâtiments

Département : . Pyrénées-Atlantiques
Adresse : 9 RUE PIERRE MASSE
RESIDENCE STANFORD

Commune :..... 64000 PAU

Section cadastrale DK, Parcelle(s) n°

473

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Etage 2; Porte 47

Année de construction :

< 1997 (pas de justificatif)



Objet de la mission

✓ Amiante avant-Vente ☐ Installation gaz

☐ Amiante Location (DAPP)

☑ Mesurage (Loi Carrez)

☑ Mesurage (Loi Boutin)

▼ Termites
□ Radon

Prestations Conclusions

Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de

l'amiante.

243 7 Ng CQ₂/m²/an

ENERGIE Estimation des coûts annuels : entre 710 € et 1 010 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2364E3880190Q

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est

vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

MESURAGE Superficie Loi Carrez totale : 44,05 m² Surface au sol totale : 45,47 m²

TERMITES Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

ERP/ESRIS Voir document annexé.

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904



Assurance

Votre Assurance ▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

MOUREAUX ET FILS SARL 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES FR

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARRES

Tél: 0562346249

Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client n° 1861192704

AXA France IARD, atteste que :

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE

65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris:

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable.

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES **DOMMAGES DE NATURE**

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 2 l 4 799 030 Euros Siège social : 3 l 3, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Dossier complet: 3 / 60

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904





NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous	1.000.000 € par année d'assurance
dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 4 / 60



Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur

Au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation Ordonnance n° 2005-655 du 08 Juin 2005 art.18 Journal Officiel du 09 Juin 2005 Loi n° 2006-872 du 13 Juillet 2006 art. 79 JV Journal Officiel du 16 Juillet 2006.

Je soussigné,

Société **SARL MOUREAUX ET FILS – AB DIAG**, représentée par son gérant, Monsieur MOUREAUX.

Certifie sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Je certifie n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir ces documents.

Pour valoir ce que de droit.

M. MOUREAUX Gérant

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport Amiante: 1/18

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

> -23-11-10272 Numéro de dossier :

Date du repérage : 14/11/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13,

R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12

décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.

Norme(s) utilisée(s) Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans

les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Rue :..... 9 RUE PIERRE MASSE Adresse

RESIDENCE STANFORD

Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°:

Etage 2; Porte 47 Code postal, ville : .. 64000 PAU

Section cadastrale DK, Parcelle(s) n° 473

..... Ensemble des parties privatives Périmètre de repérage :

Nb. de niveaux : 2

Type de logement : Appartement T2

...... Habitation (partie privative d'immeuble) Fonction principale du bâtiment :

Année de construction :< 1997 (pas de justificatif)

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s): Nom et prénom : M

Adresse:.....

Nom et prénom :..... SCP BERTAILS FOURNIE DARTHEZ Le donneur d'ordre

Adresse: 41 Rue Emile Guichenné

64000 PAU

₋e(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion	MONDEILH LILIAN	Opérateur de repérage	LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES	Obtention : 25/05/2021 Échéance : 24/05/2028 N° de certification : C2400

du rapport

Raison sociale de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG (Numéro SIRET : 82200817300012)

Adresse: 34 Avenue Francis Lagardère, 65100 LOURDES Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD Numéro de police et date de validité : 7287144904 / 01/09/2024

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 15/11/2023, remis au propriétaire le 15/11/2023

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 18 pages, la conclusion est située en page 2.

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904 Dossier complet: 6 / 60

Constat de repérage Amiante n° XX-23-11-10272



Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.0 Liste des materiaux reconnus visuellement
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1.A Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1.B Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
2ème étage - Pièce à vivre, 2ème étage - Coin couchage, 3ème étage - Mezzanine, 3ème étage - Salle d'eau	Sol	Doublé par un revêtement collé; Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations règlementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante : 2/18

Dossier complet: 7 / 60

Constat de repérage Amiante n° XX-23-11-10272



2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse Adresse :
Numéro de l'accréditation Cofrac :-

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

Voir tableau des listes =>

3.2.1 L'intitulé de la mission

« Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti ».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'« en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. »

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Liste A		
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
	Flocages	
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	
	Faux plafonds	

Liste B			
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder		
1. Parois vertic	ales intérieures		
	Enduits projetés		
	Revêtement duis (plaques de menuiseries)		
	Revêtement dus (amiante-ciment)		
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)		
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)		
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)		
	Coffrage perdu		
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés		
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons		
2. Planchen	s et plafonds		
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et	Enduits projetés		
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés		
Planchers	Dalles de sol		
3. Conduits, canalisations	s et équipements intérieurs		
Conduite de Guide - (via com contro - Guide A	Conduits		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Enveloppes de calorifuges		
	Clapets coupe-feu		
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu		
	Rebouchage		
D 6	Joints (tresses)		
Portes coupe-feu	Joints (bandes)		
Vide-ordures	Conduits		
4. Eléments extérieurs			
	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
	Ardoises (composites)		
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)		
	Accessoires de couvertures (composites)		
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)		
	Bardeaux bitumineux		
	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
Bardages et façades légères	Ardoises (composites)		
Darriages et rafaries regeres	Ardoises (fibres-ciment)		
	Panneaux (composites)		
	Panneaux (fibres-ciment)		
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment		
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment		
	Conduits de fumée en amiante-ciment		

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante : 3/18

Dossier complet: 8 / 60

Constat de repérage Amiante n° 23-11-10272





3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités et, le cas échéant de l'ensemble des réseaux sous terrains, enterrés.

Liste des pièces visitées

2ème étage - Pièce à vivre, 2ème étage - Coin séjour,

3ème étage - Mezzanine, 3ème étage - Salle d'eau

Localisation	Description
2ème étage - Pièce à vivre	Sol : Inconnu et Revêtement plastique collé Mur : Plâtre et Projeté peint Mur : Plâtre et Faience Plafond : Plâtre et Projeté peint Plinthes : Bois et Peinture Escalier : Bois et Vernis Fenêtre : PVC Volet : PVC Porte d'entrée : Bois et Peinture Huisserie porte : Métal et Peinture
2ème étage - Coin séjour	Sol : Inconnu et Revêtement plastique collé Mur : Plâtre et Projeté peint Plafond : Plâtre et Projeté peint Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : PVC Volet : PVC
3ème étage - Mezzanine	Sol : Inconnu et Moquette collée Mur : Plâtre et Projeté peint Plafond : Plâtre et Projeté peint Plinthes : Bois et Peinture Fenêtre : PVC Garde corps : Bois et Vernis
3ème étage - Salle d'eau	Sol : Inconnu et Revêtement plastique collé Mur : Plâtre et Projeté peint Mur : Plâtre et Faience Plafond : Plâtre et Projeté peint Plinthes : Bois et Peinture Porte : Bois et Peinture Huisserie porte : Métal et Peinture

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 4/18

Dossier complet: 9 / 60



4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations:

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 07/11/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 14/11/2023

Heure d'arrivée : 14 h 40 Durée du repérage : 02 h 35

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : ETUDE HUISSIER MAITRE FOURNIE ET POLICE

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site		-	Х
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 5/18

Dossier complet: 10 / 60





5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux de la liste A reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux de la liste B reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservatio n	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré visuellement dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation,conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport ** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 6/18

Dossier complet: 11 / 60



6. – Signatures

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à PAU, le 14/11/2023

Par: MONDEILH LILIAN

Signature du représentant :

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 7/18

Dossier complet: 12 / 60

7. ANNEXES

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de facon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

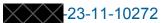
7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 8/18

Dossier complet: 13 / 60

Constat de repérage Amiante n° XX-23-11-10272





7.1 - Annexe - Schéma de repérage* / Plan de situation / Plan cadastral / Photos



^{*} Schéma non-côté et non contractuel établi par l'opérateur

Rapport Amiante : 9/18 Rapport du : 15/11/2023 Dossier complet: 14 / 60

Constat de repérage Amiante n° 23-11-10272



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Rapport Amiante : 10/18 Rapport du : 15/11/2023

Dossier complet: 15 / 60





7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

ldentifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
•	-	-	ı	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

Rapport Amiante: 11/18 Rapport du : 15/11/2023

Dossier complet: 16 / 60





7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° II n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° II existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations				
Fort	Moyen	Faible		
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.		

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 12/18

Dossier complet: 17 / 60



Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27: En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29: Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante : 13/18

Dossier complet: 18 / 60

Constat de repérage Amiante n° 23-11-10272



Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. <u>Réalisation d'une « évaluation périodique »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée :
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation
 - En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante : 14/18

Dossier complet: 19 / 60





7.5 - Annexe - Autres documents / Attestation d'assurance / Certifications du technicien / Contrat de mission...etc

Votre Assurance ▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES FR

EI LALANNE - EIRL BAGET RABAROU 1 AV DE LA MARNE 65000 TARBES

Tél: 0562346249 Email: AGENCE.LALANNEBAGET@AXA.FR

Portefeuille: 0065015144

Vos références :

Contrat n° 7287144904 Client n° 1861192704

AXA France IARD, atteste que:

SARL MOUREAUX ET FILS 34 AVE FRANCIS LAGARDERE 65100 LOURDES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7287144904 ayant pris effet le 01/04/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS y compris

- Evaluation en déperdition thermique par infiltrométrie ;
- Etat descriptif de division Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés ;
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux / démolition.
- Diagnostic Technique Global (Copropriétés) selon l'article L.731-1 du Code de la Construction et de

l'Habitation, la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et le décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016

- AUDIT ENERGETIQUE REGLEMENTAIRE

Mais n'exerce aucune mission de maîtrise d'oeuvre ou assimilable

IL EST PRECISE QUE LE PRESENT CONTRAT N'A PAS POUR OBJET DE GARANTIR LES DOMMAGES DE NATURE

DECENNALE RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792.6 DU CODE CIVIL OU RELEVANT DE LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT, QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT SPECIFIQUE RESPONSABILITE DECENNALE

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 15/18

Dossier complet: 20 / 60

Rapport du : 15/11/2023





NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance
Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	10000000
Atteinte à l'environnement accidentelle tous	1.000.000 € par année d'assurance
dommages confondus dont :	100.000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2023 au 01/09/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou

Fait à TARBES le 13 septembre 2023

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche -92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Rapport Amiante: 16/18 Dossier complet: 21 / 60

2/2





Certificat N° C2400

Monsieur Lilian MONDEILH

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 25/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 24/05/2028	
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
types de bauments	Du 25/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 24/05/2028	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/06/2028	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/06/2028	
Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 18/08/2028	
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.
	au 18/08/2028	

Date d'établissement le lundi 26 juillet 2021

Marjorie ALBERT **Directrice Administrative**



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante: 17/18

Dossier complet: 22 / 60





Numéro do dossion:				
Numéro de dossier : -23-11-10272 ORDRE DE MISSION				
Adresse: 9 RUE PIERRE MASSE RESIDENCE STANFORD 64000 PAU Type de logement: Appartement T2 Numéro de lots: Parcelle(s) n° 473, RDV le; 14/11/2023 à 14 h 40 avec: MONDEILH LILIAN technicien certifié				
Objet de la mission Amiante (DTA) Amiante avant-Vente Amiante Location (DAPP) Energie DPE Plomb (CREP) Termites	 ☑ Electricité ☐ Installation gaz ☑ Mesurage (Loi Carrez) ☐ Mesurage (Loi Boutin) ☑ Etat des risques et pollutions (ERP) ☐ Radon 			
Donneur d'ordre Huissier Nom / Société : SCP BERTAILS FOURNIE DA Adresse : 41 Rue Emile Guichenné, - 64000 Téléphone : / Mail :				
Propriétaire Nom / Société : M Adresse : - Tel : / Mail :				
Accord du donneur d'ordre	Signature du représentant :			

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Amiante : 18/18

Dossier complet: 23 / 60

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2364E3880190Q</u> Etabli le : 15/11/2023 Valable jusqu'au : **14/11/2033**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 9 RUE PIERRE MASSE RESIDENCE STANFORD
64000 PAU

Etage 2; Porte 47

Type de bien : Appartement

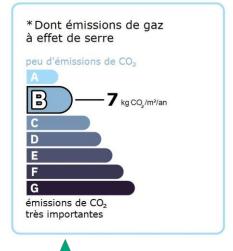
Année de construction: 1989 - 2000

Surface habitable: 44,05 m²

Propriétaire : M.

Adresse:

Performance énergétique et climatique



Ce logement émet 343 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 778 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **710 €** et **1010 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES

tel: 0562420315

Diagnostiqueur : MONDEILH Lilian Email : direction@ab-diagnostics.fr

N° de certification : C2400

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT





À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-11-10272 Dossier complet : 24 / 60

Schéma des déperditions de chaleur toiture ou plafond ventilation 33% **11**% portes et fenêtres murs 18% 24%

plancher bas

1%

Performance de l'isolation TRÉS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B avant 2001

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



ponts thermiques

13%

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été:



DPE

Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Dossier complet : $\overset{\text{Page }2/12}{25/60}$

par an

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 92 l par jour.

é.f. → énergie finale Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris) ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



usages recensés:

Température recommandée en hiver → 19°C

(4 663 kWh é.f.)

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture soit -143€ par an



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C



Consommation recommandée → 92ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

37l consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture soit -77€ par an

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

d'estimation, voir les recommandations

d'usage ci-dessous

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Astuces

- les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Dossier complet : $^{\text{Page }3/12}_{26\,/\,60}$

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-11-10272

→ Installez des mousseurs d'eau sur

→ Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

DPE

Pilotage

Vue d'ensemble du logement				
	description	isolation		
Murs	Mur en béton banché d'épaisseur 22,5 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 1989 et 2000) donnant sur l'extérieur Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) donnant sur un local chauffé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) avec isolation intérieure donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	moyenne		
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un local chauffé Dalle béton donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	moyenne		
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 1989 et 2000) Plafond en plaque de platre donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (réalisée entre 1989 et 2000) Plafond structure inconnu (sous terrasse) donnant sur l'extérieur (terrasse) avec isolation extérieure	moyenne		
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants PVC (tablier < 12mm) Fenêtres oscillantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm Porte(s) bois opaque pleine	moyenne		

Vue d'ensemble des équipements description Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur avec réduit (système individuel) Chauffage Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur avec réduit (système individuel) Eau chaude sanitaire Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 100 L Climatisation Néant Ventilation VMC SF Hygro B avant 2001

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Avec intermittence centrale avec minimum de température

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
₽	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Dossier complet : $^{\text{Page 4/12}}_{27\,/\,60}$

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 14700 à 22000€

	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
, L	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3
	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété	R > 5 m².K/W

Les travaux à envisager Montant estimé : 8200 à 12300€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. A Travaux à réaliser par la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,5 m ² .K/W
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42

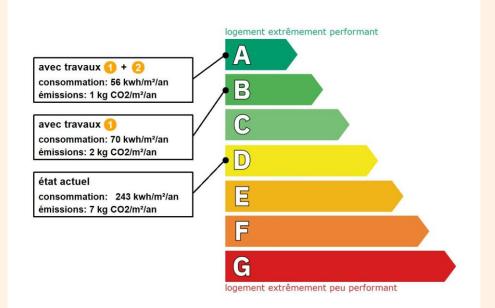
Commentaires:

Néant

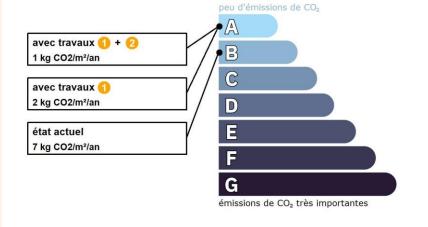
Page 5/12
Dossier complet: 28 / 60

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Vous pouvez bénéficier d'aides, de

https://france-renov.gouv.fr/aides





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1] Référence du DPE : 23-11-10272

Date de visite du bien : 14/11/2023 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale DK, Parcelle(s) n° 473 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Règlement de copropriété

Rapport mentionnant la composition des parois

Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Liste des documents demandés et non remis :

Plans du logement

Plan de masse

Diag Carrez/Boutin

Taxe d'habitation

Relevé de propriété

Descriptifs des équipements collectifs - Syndic

Descriptifs des équipements individuels - Gestionnaire

Contrat entretien des équipements

Notices techniques des équipements

Permis de construire

Etude thermique réglementaire

Infiltrometrie

Factures de travaux

Justificatifs Crédit d'impôt

Déclaration préalable des travaux de rénovation

Cahier des charges / Programme de travaux

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	64 Pyrénées Atlantiques
Altitude	米	Donnée en ligne	216 m
Type de bien	\wp	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈	Estimé	1989 - 2000
Surface habitable du logement	Q	Observé / mesuré	44,05 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Q	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée Valeur renseignée	
Mur 1 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 20,9 m²	

Page 7/12 Dossier complet: 30 / 60

				n .//
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Ω	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Ω	Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	1989 - 2000
	Doublage rapporté avec lame d'air	ρ	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	26,3 m²
	Type de local adjacent	Ω	Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
Mur 2 Nord	Isolation	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	1	Document fourni	1989 - 2000
	Umur (saisie directe)	Ð	Document fourni	0,32 W/m².K
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	18,76 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en béton banché
Mur 3 Sud	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	22,5 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	1	Document fourni	1989 - 2000
	Doublage rapporté avec lame d'air	ρ	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	7,5 m²
	Type de local adjacent	٥	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	٥	Observé / mesuré	Mur en béton banché
Mur 4 Ouest	Epaisseur mur	٥	Observé / mesuré	22,5 cm
Mul 4 Ouest	Isolation	٥	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>•</u>	Document fourni	1989 - 2000
	Doublage rapporté avec lame	۵	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	d'air Surface du mur		Observé / mesuré	
-	Surface du mur	۵	Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m ²
		۵	Observé / mesuré	
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu	ρ	•	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent	α α α	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m²
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue	ρ ρ ρ	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m²
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu	Q Q Q Q Q Q	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue	ρ ρ ρ	Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m²
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur	2 2 2 2 2 2	Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm)
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation		Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe)		Observé / mesuré Document fourni	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K
Mur 5 Ouest	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m²
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de		Observé / mesuré Doservé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré Doservé / mesuré Document fourni Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation		Observé / mesuré Doservé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Valeur par défaut	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m²
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Surface Aiu		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m²
Plancher 1	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé
Plancher 1	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m²
Plancher 1	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé
Plancher 1	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de pb Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Dalle béton inconnue
Plancher 1	Surface du mur Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Matériau mur Isolation Umur (saisie directe) Surface de plancher bas Type de local adjacent Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Surface Aiu Etat isolation des parois Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de pb Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré Document fourni Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	5,98 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Mur en placoplatre isolé par l'intérieur (environ 10 cm) oui 0,32 W/m².K 31,47 m² un local chauffé Dalle béton inconnue 1989 - 2000 3,8 m² des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur 50 m² isolé 50 m² isolé Dalle béton

Dossier complet: 31 / 60

	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	۵	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	1989 - 2000
	Surface de plancher haut	Ω	Observé / mesuré	14 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	14 m²
Plafond 2	Surface Aue	P	Observé / mesuré	20 m²
rtaiona 2	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond en plaque de platre
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	₽	Document fourni	1989 - 2000
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	11,04 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur (terrasse)
Plafond 3	Type de ph	P	Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (sous terrasse)
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	×	Valeur par défaut	1989 - 2000
	Surface de baies	$\frac{\wedge}{\Diamond}$	Observé / mesuré	3,6 m ²
		2	-	<u> </u>
	Placement Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	٥	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Est	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	12 mm
renetre 1 Est	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
		2	-	
	Hauteur a (°)		Observé / mesuré	0-15°
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,36 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	٥	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
F	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	12 mm
Fenêtre 2 Est	Présence couche peu émissive	Ω	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type volets		-	
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	0 - 15°
Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,64 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Sud

	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	ρ	Observé / mesuré	0 - 15°
	Surface de porte	Q	Observé / mesuré	1,9 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 5 Ouest
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	isolé
Porte	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	50 m²
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	\wp	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plafond 3
Pont Thermique 1	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,2 m
	Туре РТ	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Est / Plancher 1
Pont Thermique 2	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	8,2 m
	Туре РТ	ρ	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plafond 3
Pont Thermique 3	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / ITE
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	3,7 m
	Type PT	\wp	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher 1
Pont Thermique 4	Type isolation	\wp	Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	\wp	Observé / mesuré	7,8 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\bigcirc	Observé / mesuré	VMC SF Hygro B avant 2001
	Année installation	X	Valeur par défaut	1989 - 2000
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	non
	Type d'installation de chauffage	Ω	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	25,04 m²
Chauffage 1	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
<u> </u>	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	1989 - 2000
	Energie utilisée	Q	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	Q	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***

Page 10/12 Dossier complet: 33 / 60

	Type de chauffage	ρ	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	\wp	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	1989 - 2000
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 2	Type émetteur	ρ	Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	ρ	Observé / mesuré	19,01 m ²
	Type de chauffage	\wp	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	1
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	×	Valeur par défaut	1989 - 2000
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	ρ	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	100 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 15 mai 2008, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES Tél.: 0562420315 - N°SIREN: 822008173 - Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2364E3880190Q



SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | Tél : 0562420315 | Dossier : 23-11-10272 Dossier complet: 34 / 60



Certificat N° C2400

Monsieur Lilian MONDEILH



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
	Du 25/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 24/05/2028			
Diagnostic de performance énergétique tous	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
types de bâtiments	Du 25/05/2021			
	au 24/05/2028			
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
	Du 30/06/2021			
	au 29/06/2028			
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 29/06/2028			
Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de		
	Du 19/08/2021	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
	au 18/08/2028			
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 18/08/2028			

Date d'établissement le lundi 26 juillet 2021

Marjorie ALBERT Directrice Administrative



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Page 12/12 Dossier complet: 35 / 60



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Date du repérage : 14/11/2023 Heure d'arrivée : 14 h 40 Durée du repérage : 02 h 35

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Norme méthologiques et modèles :

- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- D'après la norme NF C 16-600 utilisée de manière volontaire. Les éléments de la norme qui feront l'objet d'un conflit, d'une contradiction ou impliquant une interprétation différente des éléments équivalents cités dans l'arrêté du 28 septembre 2017 précédemment cités, seront exclus du repérage ou utilisés à titre informatif ou descriptif. On peut citer sans être exhaustif les numéros d'articles, ou les libellés d'anomalies (inexistants dans l'arrêté).

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : Habitation (partie privative d'immeuble)

Commune :..... 64000 PAU

Département :......Pyrénées-Atlantiques

Référence cadastrale : Section cadastrale DK, Parcelle(s) n° 473

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 2; Porte 47

Périmètre de repérage :..... Ensemble des parties privatives

Nb. de niveaux : 2

Année de construction :..... < 1997 (pas de justificatif)

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... SCP BERTAILS FOURNIE DARTHEZ

Adresse : 41 Rue Emile Guichenné

64000 PAU

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Nom et prénom :....

Adresse:.....

3. – Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... MONDEILH LILIAN

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 25/05/2021 jusqu'au 24/05/2028. (Certification de compétence C2400)

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Electricité : 1/7

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 36 / 60

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° XXX-23-11-10272

Informations complémentaires





4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu. L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie. × L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Anomalies avérées selon les domaines suivants : L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre. × Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire. × Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. Anomalies relatives aux installations particulières Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 2/7

Dossier complet: 37 / 60

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° XXX-23-11-10272





Domaines	Anomalies	Photo
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Remarques: La section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition est inadaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs d'alimentation du tableau par des conducteurs de section adaptée	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	

6. – Avertissement particulier et informations complémentaires

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques <u>Point à vérifier :</u> Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire <u>Motifs :</u> La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin

Installation ou partie d'installation non couverte

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques
- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

Constatations diverses

Néant

Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 3/7

Dossier complet: 38 / 60

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° XXX23-11-10272





7. - Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 14/11/2023

Etat rédigé à LOURDES, le 15/11/2023

Par: MONDEILH LILIAN

Signature du représentant :

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 4/7

Dossier complet: 39 / 60





8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

Électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 5/7

Dossier complet: 40 / 60





9.- Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement.

Remarques : La section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition est inadaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs d'alimentation du tableau par des conducteurs de section adaptée

10.- Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre électrique, installation vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 6/7

Dossier complet: 41 / 60





11.- Certifications du technicien



Certificat N° C2400

Monsieur Lilian MONDEILH

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

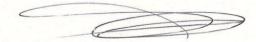


dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et			
	Du 25/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.			
	au 24/05/2028				
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et			
types de patiments	Du 25/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.			
	au 24/05/2028				
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des			
	Du 30/06/2021	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.			
	au 29/06/2028				
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et			
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.			
	au 29/06/2028				
Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et			
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.			
	au 18/08/2028				
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et			
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.			
	au 18/08/2028				

Date d'établissement le lundi 26 juillet 2021

Marjorie ALBERT Directrice Administrative



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Electricité: 7/7

Dossier complet: 42 / 60



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : _______-23-11-10272

Date du repérage : 14/11/2023 Heure d'arrivée : 14 h 40 Durée du repérage : 02 h 35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : Pyrénées-Atlantiques Adresse : 9 RUE PIERRE MASSE

RESIDENCE STANFORD

Commune :.....64000 PAU

Section cadastrale DK, Parcelle(s) n°

473

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Etage 2; Porte 47

Désignation du client : Nom et prénom :...

Adresse :

Désignation du propriétaire

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : .SCP BERTAILS FOURNIE DARTHEZ

Adresse :.....41 Rue Emile Guichenné

64000 PAU

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Nb. de niveaux : 2

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:.....34 Avenue Francis Lagardère

65100 LOURDES

Désignation de la compagnie d'assurance :.....AXA FRANCE IARD Numéro de police et date de validité :7287144904 / 01/09/2024

Superficie privative en m² du lot

Surface loi Carrez totale : 44,05 m² (quarante-quatre mètres carrés zéro cinq)

Surface au sol totale : 45,47 m² (quarante-cinq mètres carrés quarante-sept)

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN : 822008173 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Rapport Surface: 1/3

Dossier complet: 43 / 60



Résultat du repérage

Date du repérage : 14/11/2023

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : ETUDE HUISSIER MAITRE FOURNIE ET POLICE

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Observation: Dans le cas où le règlement de copropriété et/ou le titre de propriété ne nous ait pas été transmis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol et surfaces annexes	Motif de non prise en compte
2ème étage - Pièce à vivre	19,01	20,43	Hauteur de moins de 1,80m ss esc.
2ème étage - Coin séjour	11,04	11,04	
3ème étage - Mezzanine	9,45	9,45	
3ème étage - Salle d'eau	4,55	4,55	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 44,05 m² (quarante-quatre mètres carrés zéro cinq) Surface au sol totale : 45,47 m² (quarante-cinq mètres carrés quarante-sept)

Fait à PAU, le 14/11/2023

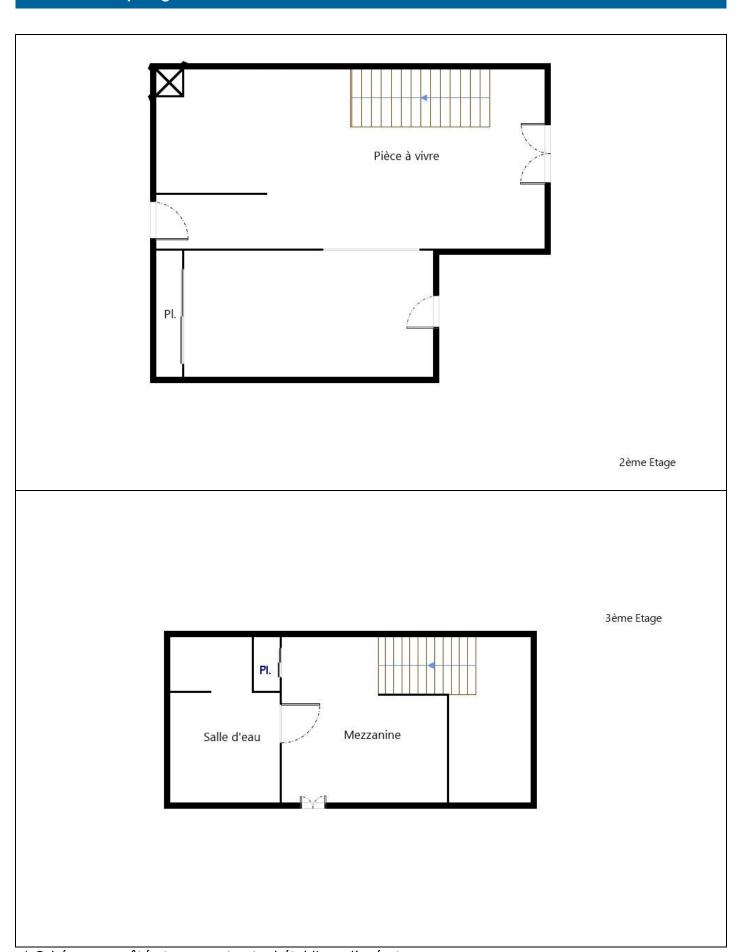
Par: MONDEILH LILIAN

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Surface : 2/3

Dossier complet: 44 / 60



Schéma de repérage*



* Schéma non côté et non contractuel établi par l'opérateur

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Surface : 3/3

Dossier complet: 45 / 60



Diagnostics immobiliers Contrôles - Expertises Béarn - Bigorre - Aure - Louron

Agence Bigorre 34 Av Lagardère - Lourdes 05.62.42.03.15 / bigorre@ab-diagnostics.fr

Agence Béarn 181 Bd de la paix - Pau 05.59.02.28.24 / bearn@ab-diagnostics.fr

Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23-11-10272
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 14/11/2023 Utilisable jusqu'au : 13/05/2024 Durée du repérage : 0h15

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Commune :......64000 PAU

Section cadastrale DK, Parcelle(s) n° 473

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Etage 2; Porte 47

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives

Nb. de niveaux : 2

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:

64000 PAU (Information au 25/07/2023)

Niveau d'infestation faible Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

16-août-01 - Arrêté préfectoral -

Informations collectées auprès du donneur d'ordre relatives à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment :

Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :.....

Adresse:.....

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Huissier

Nom et prénom :.....SCP BERTAILS FOURNIE DARTHEZ

Adresse :41 Rue Emile Guichenné

64000 PAU

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG

Adresse:......34 Avenue Francis Lagardère

65100 LOURDES

Certification de compétence C2400 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 25/05/2021

SARL MOUREAUX ET FILS AB DIAG | 34 Avenue Francis Lagardère 65100 LOURDES | Rapport Termites : 1/7

Tél.: 0562420315 - E-mail: direction@ab-diagnostics.fr

N°SIREN: 822008173 | Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD n° 7287144904

Dossier complet: 46 / 60

Etat relatif à la présence de termites n° XXX-23-11-10272





D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées : 2ème étage - Pièce à vivre, 2ème étage - Coin séjour,

3ème étage - Mezzanine, 3ème étage - Salle d'eau

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)					
2ème étage							
Pièce à vivre	Sol - Inconnu et Revêtement plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Faience	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plafond - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Escalier - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Porte d'entrée - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Huisserie porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
Coin séjour	Sol - Inconnu et Revêtement plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plafond - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites					
	3ème	e étage					
Mezzanine	Sol - Inconnu et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plafond - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Garde corps - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites					
Salle d'eau	Sol - Inconnu et Revêtement plastique collé	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Mur - Plâtre et Faience	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plafond - Plâtre et Projeté peint	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					
	Huisserie porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites					

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 2/7

Dossier complet: 47 / 60

Etat relatif à la présence de termites n° XXX-23-11-10272





E. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification:

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification:

Généralités :

Néant.

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota: notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire (Prestation en supplément).

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 3/7

Dossier complet: 48 / 60





G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
 - Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants.
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

ETUDE HUISSIER MAITRE FOURNIE ET POLICE

Nota 1: Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2: L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 4/7

Dossier complet: 49 / 60



Etat relatif à la présence de termites n° XXX 23-11-10272





H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Néant.

Nota: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue Nota 1: aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a Nota 2: aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 Nota 3: rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LOURDES, le 15/11/2023

Date du repérage :14/11/2023

Par: MONDEILH LILIAN

Je soussigné MONDEILH LILIAN déclare ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCC QUALIXPERT pour le domaine « Termites »

Certification C2400 valable jusqu'au 24/05/2028

Cette information est verifiable auprès de :

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 5/7

Dossier complet: 50 / 60





I. - Annexes – / Certifications du technicien / Contrat de mission... etc

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.



Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 6/7

Dossier complet: 51 / 60





Aucun document n'a été mis en annexe

Numéro do dossior : 22 11 10270	,
Numéro de dossier :	E MISSION
Adresse Adresse: 9 RUE PIERRE MASSE RESIDENCE STANFORD 64000 PAU Type de logement: Appartement T2 Numéro de lots: Parcelle(s) n° 473,	
RDV le ; 14/11/2023 à 14 h 40 avec : MONDEILH LILIAN technicien certifié	
Objet de la mission ☐ Amiante (DTA) ☒ Amiante avant-Vente ☐ Amiante Location (DAPP) ☒ Energie DPE ☐ Plomb (CREP) ☒ Termites	 ☑ Electricité ☐ Installation gaz ☑ Mesurage (Loi Carrez) ☐ Mesurage (Loi Boutin) ☑ Etat des risques et pollutions (ERP) ☐ Radon
Donneur d'ordre Huissier Nom / Société : SCP BERTAILS FOURNIE DARTHI Adresse : 41 Rue Emile Guichenné, - 64000 PAU Téléphone : / Mail :	=Z
Propriétaire Nom / Société : XXXXX Adresse : - Tel : / Mail :	
Accord du donneur d'ordre	
	Signature du représentant :

Rapport du : 15/11/2023 Rapport Termites: 7/7

Dossier complet: 52 / 60



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

9 AVENUE PIERRE MASSÉ 64000 PAU

Adresse: 9 avenue Pierre Massé 64000 PAU Coordonnées GPS: 43.312716, -0.358484

Cadastre: DK 473

Commune: PAU Code Insee: 64445

Reference d'édition: 2488143 Date d'édition: 15/11/2023

Vendeur: CONCE Acquéreur:



PEB: NON Radon: NIVEAU 2 8 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE SEISME: NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention			
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit			
PPR Naturel SEISME	oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4			
PPR Naturel RADON	oui	Commune à potentiel radon de niveau 2			
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Gave de Pau	Approuvé	23/09/2016	
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers			
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques			

[&]quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ MURBS

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Dossier complet: 53 / 60



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet éta	t est établi sur la base de	es informatio	ns mises à dispositi	on par arrêt	é préfectoral			
N° 20110660028	du	9 ma	rs 2011	Mis à jour	· le			
Adresse de l'immeuble			Code postal ou Inse	ee Co	mmune			
9 avenue	e Pierre Massé		64000			PAI	U	
Références cadastrales	:		DK 47	3				
Situation de l'immeuble au regar	d d'un plan de préve <u>ntio</u> i	n des risqu <u>e</u> s	naturels (PPRN)					
> L'immeuble est situé dans le périm	ètre d'un PPR N					Oui	Non	Х
prescrit	anticipé		approuvé		date	•		
Si oui, les risques naturels pris en co	nsidération sont liés à :							
inondation	crue torre		remontée				avalanches	
cyclone	mouvements de t		sécheresse géot				feux de forêt	
séisme		volcan		autres				
extraits des documents de r	référence joints au présent é	etat et permett	ant la localisation de l'	immeuble au	regard des risc	ques pr	is en compte	
L'immerable est consormé par des p	receriations de travelly den	a la màmlamant	d. DDDN		0		New	
> L'immeuble est concerné par des p Si oui, les travaux prescrits ont été n		s le regiement	du PPRN		Oui Oui		Non Non	
Si oui, les travaux presents ont éte n	ealises				Oui		Non	
Situation de l'immeuble au regar	<u> </u>							
> Le terrain est situé en secteur du re	ecul du trait de cote (érosio	on)			Oui		Non	X
Si oui, exposition à l'horizon des:					30 ans		100 ans	
Situation de l'immeuble au regar	d d'un plan de préventio	n des risques	miniers (PPRM)					
> L'immeuble est situé dans le périm	etre d'un PPR M					Oui	Non	Χ
prescrit	anticipé		approuvé		date			
Si oui, les risques naturels pris en co								
	mouvements de terrain			tres				
extraits des documents de r	référence joints au présent é	etat et permett	ant la localisation de l'	immeuble au	regard des risc	ques pr	is en compte	
L'improvible est consormé par des p	receriations de travelly den	a la màmlamant	d. DDDM		0		New	
> L'immeuble est concerné par des p Si oui, les travaux prescrits ont été n		s le regiement	du PPRM		Oui Oui		Non Non	
Si oui, les travaux presents ont éte l	ealises				Our		Non	
Situation de l'immeuble au regar		-		RT)		0 :		
> L'immeuble est situé dans le périm	ètre d'un PPR T prescrit et	non encore a	pprouvé	RT)		Oui	Non	Х
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arı	non encore a rêté de prescri	pprouvé ption sont liés à :			Oui	Non	Х
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'an effet therr	non encore a rêté de prescri	pprouvé ption sont liés à :	RT) de surpress	sion			
 L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique L'immeuble est situé dans le périm 	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr ètre d'un PPR T approuvé	non encore a rêté de prescri mique	pprouvé ption sont liés à : effet	de surpress	sion	Oui	Non	X
 L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique L'immeuble est situé dans le périm 	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'an effet therr	non encore a rêté de prescri mique	pprouvé ption sont liés à : effet	de surpress	sion	Oui	Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'ari effet therr iètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet	non encore a rêté de prescri nique ttant la localisa	pprouvé ption sont liés à : effet	de surpress	sion	Oui	Non	
 L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique L'immeuble est situé dans le périm 	ètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr ètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet	non encore a rêté de prescri nique ttant la localisa	pprouvé ption sont liés à : effet	de surpress	sion isques pris en c	Oui	Non :	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'é	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment	pprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au	de surpress	isques pris en c	Oui	Non :	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits	non encore a rêté de prescri nique ttant la localisa ment	pprouvé ption sont liés à :	de surpress regard des ri	isques pris en c Oui Oui	Oui	Non : Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un loge	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information	non encore a rêté de prescri nique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de	pprouvé ption sont liés à :	de surpress regard des ri	isques pris en c Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logo Si la transaction ne concerne pas	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permete expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est join	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de v	pprouvé ption sont liés à :	de surpress regard des ri	isques pris en c Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique rèc	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de v	pprouvé ption sont liés à :	de surpress regard des ri	isques pris en c Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits a un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de s glementaire	pprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'im vente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits a un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de s glementaire	pprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de s glementaire	pprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'im vente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doci > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de s glementaire	pprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'im vente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non Non	
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doct > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'am effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible n de sols formation sur les sols (SIS)	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type do nte à l'acte de v glementaire	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non Ton Non	X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logo Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'information relative à la pollution	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible n de sols formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire n re à potentie	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de	de surpress regard des ri meuble location	oui Oui Oui Oui Oui Oui	Oui	Non Non Non Non Ton Non	X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doci > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible n de sols formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de n	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'immeuble ou au contrat de contrat de l'immeuble ou au contra	de surpress regard des ri meuble location	isques pris en consiste de la consis	Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doci > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logo Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'am effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de nu d d'un plan d'exposition a	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'immeuble ou au contrat de contrat de l'immeuble ou au contra	de surpress regard des ri meuble location	isques pris en consiste de la consis	Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non	X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des docu > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un logs Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de n d'un plan d'exposition d'ètre d'un PEB:	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'immeuble ou au contrat de contrat de l'immeuble ou au contra	de surpress regard des ri meuble location	oui O	Oui	Non Non Non Non Non Non Non Non Non	X X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doci > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situé dans le périm	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de n d'un plan d'exposition d'ètre d'un PEB:	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3 au bruit (PEB	epprouvé ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de zone 3 nodérée I radon	de surpress regard des ri meuble location	oui O	Oui	Non	X X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doci > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un loge Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situé dans le périm	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible n de sols formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de n d'un plan d'exposition alètre d'un PEB: nt aux niveau:	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3 au bruit (PEB zone D faible	effet ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de zone 3 modérée I radon) zone (de surpress regard des ri meuble location zon moye	oui O	Oui	Non	X X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un log Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les nuisances sonores s'élève	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible de sols formation sur les sols (SIS) d du zonage règlementai mune à potentiel radon de n d'un plan d'exposition d'ètre d'un PEB: nt aux niveau:	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3 au bruit (PEB zone D faible nce suite à u	effet ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de zone 3 modérée I radon) zone (de surpress regard des ri meuble location zon moye	oui O	Oui	Non	X X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un log Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les nuisances sonores s'élève	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible du zonage règlementai mune à potentiel radon de nu d'un plan d'exposition a d'u	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3 au bruit (PEB zone D faible nce suite à u	ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'imvente ou au contrat de zone 3 nodérée I radon) zone (modéré	de surpress regard des ri meuble location zon moye	oui O	Oui	Non	X X
> L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les risques technologiques pri effet toxique > L'immeuble est situé dans le périm Extraits des doc > L'immeuble est situé en secteur d'e L'immeuble est situé en zone de pres Si la transaction concerne un log Si la transaction ne concerne pas est exposé ainsi que leur gravité, pro Situation de l'immeuble au regar L'immeuble se situe dans une commu zone 1 trés faible Information relative à la pollution > Le terrain est situé en secteur d'inf Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble se situe dans une com Situation de l'immeuble au regar > L'immeuble est situé dans le périm Si oui, les nuisances sonores s'élève Information relative aux sinistres	lètre d'un PPR T prescrit et s en considération dans l'arr effet therr lètre d'un PPR T approuvé uments de référence permet expropriation ou de délaisse scription ement, les travaux prescrits un logement, l'information babilité et cinétique, est joir d du zonage sismique règune de sismicité classée en zone 2 faible du zonage règlementai mune à potentiel radon de nu d'un plan d'exposition a d'u	non encore a rêté de prescri mique ttant la localisa ment s ont été réalis n sur le type de nte à l'acte de s glementaire re à potentie niveau 3 au bruit (PEB zone D faible nce suite à u	effet ption sont liés à : effet ation de l'immeuble au és e risques auxquels l'immeuble ou au contrat de zone 3 modérée I radon y zone (modérée me catastrophe N/M, minière ou technologiq	de surpress regard des ri meuble location zon moye	oui O	Oui	Non	X X

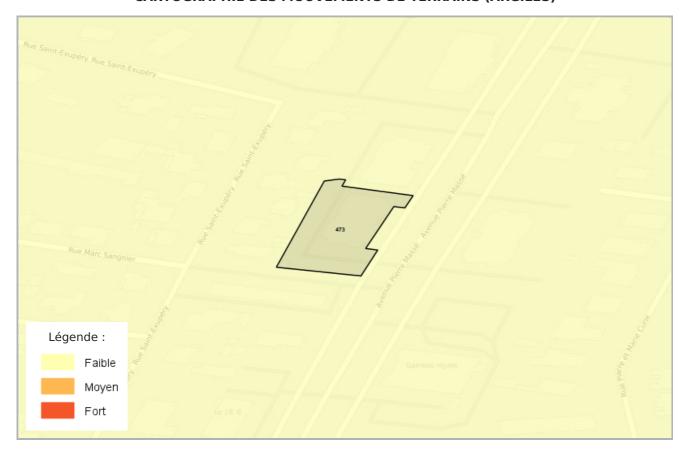
Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

Dossier complet: 54 / 60

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

55 avenue Loup (du) PAU		107 mètre
SSP3786608	La Seigneurie	
Indéterminé	Fabrique de peintures et revêtements	
6 rue Jaurès (Jean) PAU		129 mètre
SSP3786532	Bobes Fernando	
En arrêt	Carrosserie automobiles	
None Chemin Loup (du) PAL	J	152 mètre
SSP3784801	Moreau A. (Etablissements)	
Indéterminé	Atelier de chaudronnerie ; distribution de carburants	
None avenue Bordeaux (de)	PAU	257 mètro
SSP3783509	Changeux André (Mr)	
En arrêt	Tannerie	
None boulevard Torrance PA	U	261 mètr
SSP3783596	Cazenave	
En arrêt	Garage et station service	
None boulevard Tourasse P	AU	387 mètro
SSP3786466	Pétroles SHELL Berre	
En arrêt	Station service	
54 bis rue Castetnau PAU		387 mètr
SSP3786473	E.F.C.O. Etablissements	
En arrêt	Station service	
None boulevard Tourasse P	AU	413 mètr
SSP3784698	Vigneau Joseph (Combustibles et matériaux de constructions)	
En arrêt	Station service	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES **SOL**

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

6/7

Dossier complet: 58 / 60

Préfecture : Pyrénées-Atlantiques

Commune: PAU

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

9 avenue Pierre Massé 64000 PAU

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

in Arrêté Jo du /2021 16/12/2021 17/12/20 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1999 29/12/1999 30/12/19 /1998 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1992 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	OUI
/1983 10/09/1983 11/09/19 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1999 29/12/1999 30/12/19 /1998 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	083
/1983 10/09/1983 11/09/19 /1983 10/09/1983 11/09/19 /1999 29/12/1999 30/12/19 /1988 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	083
/1983 10/09/1983 11/09/19 /1999 29/12/1999 30/12/19 /1988 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	083
/1999 29/12/1999 30/12/19 /1988 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	OUI
/1988 22/02/1989 03/03/19 /1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	089
/1997 12/03/1998 28/03/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	998
/1982 30/11/1982 02/12/19 /1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	082
/1982 30/11/1982 02/12/19 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	082
/2009 28/01/2009 29/01/20 /2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	009
/2009 28/01/2009 29/01/20 /2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	009
/2019 02/03/2020 13/03/20 /1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	020
/1992 23/06/1993 08/07/19 /1996 09/12/1996 20/12/19	993 OUI NO
/1996 09/12/1996 20/12/19	
	96 OUI NO
/2022 02/04/2023 02/05/20	
,,	O23 OUI NO
/1993 20/08/1993 03/09/19	993 OUI NO
/2006 19/12/2006 04/01/20	007 OUI NO
/2018 22/10/2018 03/11/20	018 OUI NO
/2013 28/06/2013 29/06/20	013 OUI NO
/2014 27/02/2014 01/03/20	014 OUI NO
/1983 05/10/1983 08/10/19	983 OUI NO
/2023 23/07/2023 27/07/20	O23 OUI NO
	72018 22/10/2018 03/11/20 72013 28/06/2013 29/06/20 72014 27/02/2014 01/03/20 71983 05/10/1983 08/10/19

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information

communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

7/7

Dossier complet: 59 / 60



Liberté Égalité Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF: après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT,

évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS

DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER

afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE

des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS: georisques.gouv.fr